

LE RÔLE D'UN PRÉFET



La personne œuvrant au poste de préfet agit à titre de chef du conseil de la MRC et préside ses séances.

Elle dispose d'un vote prépondérant lorsqu'il y a égalité des voix.



En tant que « développeurs de région », les préfets doivent travailler à la mise en commun des services et à la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités.



Le préfet est représentant non seulement des maires, mais aussi des citoyens de sa MRC.

Le rôle du préfet permet à plusieurs municipalités de parler d'une seule voix pour des dossiers communs.



Il ou elle intensifie la coordination des dossiers régionaux sur différentes tribunes et auprès de tous les paliers gouvernementaux (rencontres de ministres, sous-ministres, directions régionales gouvernementales, tables régionales des préfets, médias, autres MRC, etc.).